



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 70671

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les missions des centres d'information et d'orientation. La loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit que l'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Cette rigueur vise notamment à éviter les erreurs d'orientation, inspirées par le prestige intellectuel de certaines filières sans aucun lien avec la réalité du marché du travail et les aspirations profondes des élèves. Ceci implique une redéfinition des méthodes et missions des centres d'information et d'orientation, particulièrement par un rapprochement avec le monde des entreprises et un décloisonnement géographique des formations proposées. Avec le souci de mettre en oeuvre efficacement les dispositions de la loi du 23 avril 2005, il lui demande de préciser les instructions données aux personnels des centres d'information et d'orientation pour moderniser leurs missions et méthodes de travail.

Texte de la réponse

Les dispositions de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école concernant l'orientation des élèves impliquent une ouverture de l'ensemble des acteurs du système éducatif sur le monde professionnel. S'agissant des centres d'information et de leurs personnels, c'est sur la base de différents rapports, dans le cadre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, que pourront être élaborées des propositions concernant les missions des conseillers d'orientation psychologues. Un premier rapport de Mme Tharin chargée d'une mission parlementaire portant sur l'orientation, notamment dans l'enseignement supérieur, a été remis au ministre il y a quelques semaines. Un autre de l'inspection générale, portant sur le fonctionnement des services d'orientation, sera remis prochainement au ministre. Les propositions retenues s'inscriront dans le schéma national d'orientation et d'insertion professionnelle que le Premier ministre annoncera d'ici à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70671

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7274

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11316